

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTE



Vous avez des difficultés pour vous soigner ? Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé !

La mission accompagnement santé de l'Assurance Maladie a pour objectif de vous permettre d'être à jour de vos droits, de mieux vous orienter dans le parcours de soins et d'être plus autonomes dans vos démarches.

La mission accompagnement santé, qui est concerné ?

Vous avez des difficultés à vous faire soigner :

- vous ne savez pas quelles démarches administratives réaliser
- vous ne savez pas à qui vous adresser (CPAM, assistant social, médecin, ...)
- les frais à avancer ou à payer sont trop importants
- vous êtes isolés et avez des difficultés pour vous déplacer
- vous êtes perdus dans les démarches en ligne (compte ameli, ...)
- ...

La mission accompagnement santé, qu'elle est son rôle ?

Un conseiller accompagnement santé de l'Assurance Maladie peut vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives et de santé. Ce conseiller vous contacte par téléphone afin de réaliser avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins en matière de soins :

- Il analyse votre situation administrative afin d'identifier l'éventuelle absence de droits (de base ou complémentaire) et les aides dont vous pouvez bénéficier ;
- Il vous guide dans le parcours de soin afin de vous orienter vers les professionnels de santé que vous avez besoin de consulter ;
- Il vous accompagne dans la recherche de solutions d'ordre financier pour réduire les frais de santé ou diminuer le montant restant à votre charge..

A chaque étape de l'accompagnement, votre conseiller se tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions adaptées à vos besoins.

[Pour en savoir plus](#)

En étant accompagné :

- vous êtes à jour de vos droits ;
- vous savez mieux vous orienter dans le parcours de soins ;
- vous êtes plus autonome dans vos démarches.

Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie

[ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le [compte ameli](#) pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le [forum ameli](#) pour toute question d'ordre général

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la [caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence](#)



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun